

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1947**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mercredi 14 mai 1947.** — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a consacré sa séance à l'examen de la situation dans la zone d'occupation française en Allemagne après l'échec de la Conférence de Moscou. Elle a entendu un exposé du président, qui, après avoir rappelé que les décisions prises par la commission d'enquête parlementaire qui s'était rendue en Allemagne en février 1946, et qui avaient été votées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale Constituante le 24 avril 1946, n'ont été suivies d'aucun effet, a insisté sur la nécessité de prendre d'urgence les mesures nécessaires afin de remédier à la situation qui s'est aggravée depuis cette époque du fait des restrictions de crédits et des compressions de personnel.

Après avoir entendu les interventions de MM. Ott, Willard, Jullien, Leonetti et Pinton, la Commission a approuvé les grandes

lignes d'une proposition de résolution qu'elle avait chargé son président de rédiger pour inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin :

1° de créer un ministère pour la zone d'occupation française en Allemagne ;

2° de mettre fin à la dualité existant entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, en assurant la suprématie du pouvoir civil, et de donner au Général commandant en chef deux adjoints : un adjoint unique civil ayant le titre d'administrateur général dont relèveraient les directions et divisions à Berlin et dans la zone française, et un adjoint ayant rang d'officier général chargé du commandement supérieur des troupes d'occupation ;

3° de redonner à l'administrateur général la direction effective du personnel, du matériel et du budget ;

4° d'élaborer un statut donnant à l'ensemble des agents des différents services d'occupation les garanties sociales indispensables.

La commission avait été également d'accord pour que cette réforme de l'administration soit accompagnée d'une élimination plus complète des éléments vichyssois du côté français et d'une dénazification plus profonde du côté allemand que celles qui avaient été réalisées après le voyage de la commission d'enquête de février 1946.

La commission a décidé de consacrer sa prochaine séance à la mise au point définitive de la proposition de résolution.

Elle a, enfin, désigné M. Buard pour occuper le poste de vice-président laissé vacant par le décès récent de M. Jean-Richard Bloch.

## AGRICULTURE

Mardi 13 mai 1947. — *Présidence de M. Lemoine, président d'âge.* — La commission a procédé à l'examen pour avis de la proposition de résolution (n° 48) de M. Liénard, relative à la police des animaux dans le rayon des frontières de terre, rapportée au fond par M. Sauer au nom de la Commission des Affaires économiques.

Après un court échange de vues, elle a décidé de se rallier aux conclusions du rapport de M. Sauer.

M. Lemoine a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS.

Mardi 13 mai 1947. — *Présidence de Mme Saunier, présidente.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 227) relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie. Elle a entendu, à ce sujet, M. Artaud, chef-adjoint du cabinet du ministre des Travaux publics et des Transports, chargé du tourisme, qui est venu lui apporter des indications supplémentaires. Conçu sous une première forme, le projet nécessitait un crédit de 770 millions, ainsi répartis :

- 50 millions au ministère de l'Éducation nationale ;
- 600 millions à celui des Travaux publics et des Transports ;
- 120 millions à celui de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Par la suite, le ministre des Finances a donné son accord au projet, à la condition que les sommes nécessaires soient imputées sur les chapitres du budget ordinaire. On a donc dû donner un caractère moins ambitieux au projet ; c'est sous cette seconde forme qu'il est aujourd'hui présenté. Il faut noter que l'Éducation nationale n'engagera pas les travaux cette année et se bornera à la pose symbolique d'une première pierre ; les Travaux publics et la Reconstruction ne feront d'autre part qu'utiliser les avances faites au titre des dommages de guerre, classés prioritaires.

Une large discussion s'est alors instaurée au cours de laquelle divers orateurs ont mis respectivement l'accent sur différents aspects du problème :

M. Baron a exposé sa crainte que les crédits ne soient dépassés par la force des choses, crédits qui pourraient d'ailleurs être plus utilement employés à des travaux réels de reconstruction, ainsi que les matériaux, encore très rares. Il a déclaré qu'il n'y a sans doute pas un rapport très direct entre l'affluence des touristes en France et le vote sans délai du projet de loi et a cru pouvoir

affirmer que, doré et déjà, les capacités de transport et de réception de la France sont insuffisantes.

M. Janton estime qu'il serait indispensable de connaître le kilométrage exact des routes sur lesquelles porteront les travaux, et le total des sommes nécessaires à la réalisation du projet actuel.

MM. Pujol, Southon et Champeix ont approuvé le projet, voyant en lui le moyen pour la France de se procurer des devises sans exporter des produits de nécessité vitale pour le pays.

MM. Morel et Cayrou ont insisté sur le fait que toutes les nations font actuellement un effort considérable pour développer le tourisme et qu'il y aurait le plus grand intérêt pour notre pays à garder la place prépondérante qu'il avait occupée jusqu'ici dans ce domaine.

Finalement, tout en déplorant la procédure d'urgence qui lui a été imposée, et l'imprécision du projet qui lui est soumis, la commission en a approuvé le texte.

M. Pujol a été désigné à l'unanimité pour le rapporter au nom de la commission en insistant vivement sur les réserves faites.

La commission a chargé enfin sa présidente d'intervenir auprès des ministres compétents pour faire aboutir le plus rapidement possible les promesses, faites par le Président du Conseil, tendant à accorder aux futurs instituteurs et institutrices effectuant leur stage de formation professionnelle le traitement des instituteurs stagiaires.

Elle a enfin décidé d'appuyer une demande formulée par M. Lero relative à l'envoi d'un inspecteur de l'enseignement technique aux Antilles avant la fin de la présente année scolaire.

## FINANCES

**Mardi 13 mai 1947.** — *Présidence de M. Avinin, vice-président.*

— La commission a terminé l'examen, pour avis, de la proposition de loi relative à la révision et à la résiliation de certains contrats passés par les collectivités locales et des amendements qui lui avaient été remis par la commission de l'intérieur.

M. Monnet, rapporteur pour avis, a tout d'abord donné lecture du rapport élaboré par M. Voyant, au nom de la commission de

l'intérieur, et a signalé que les modifications apportées par cette commission tendaient à élargir le champ d'application de la loi. M. Alain Poher, rapporteur général, a insisté sur la nécessité de maintenir un caractère d'exception à cette proposition.

La commission s'est livrée ensuite à l'étude des articles.

Elle a maintenu dans l'article premier l'énumération des conditions de résiliations introduites par l'Assemblée Nationale.

Elle a été d'accord avec la commission de l'intérieur pour fixer à un an le délai pendant lequel le décret autorisant la résiliation des contrats passés par les collectivités locales pourra intervenir. Elle a introduit une disposition spéciale pour résoudre la difficulté à laquelle se heurteraient des entreprises déjà dépossédées pour faire l'inventaire de leurs biens. Elle a approuvé la rédaction de l'article 5, présentée par la commission de l'intérieur, permettant de maintenir les réquisitions d'usage susceptibles d'être annulées, ou déjà annulées par décision de justice, sans mettre en cause les grands principes juridiques. Elle est tombée d'accord avec la commission de l'intérieur pour fixer à 4 le coefficient qui s'appliquera au bénéfice moyen des cinq meilleures années de la période 1932-1939 intervenant dans le calcul de l'indemnité, mais ne l'a pas suivie pour établir un régime préférentiel au profit des petits concessionnaires personnes physiques, sociétés en nom collectif et sociétés à responsabilité limitée.

M. Monnet, rapporteur, a soulevé la question de savoir si on ne devait pas prévoir le versement immédiat d'une indemnité aux concessionnaires pour leur permettre d'assurer le service de leurs emprunts jusqu'à la liquidation de l'indemnité provisionnelle prévue par la proposition.

Il a été décidé que cette suggestion ferait l'objet d'un amendement devant le Conseil de la République.

Enfin, avant de se séparer, la commission a décidé d'étudier le 14 mai, les budgets annexes des Monnaies et Médailles et de l'Imprimerie Nationale.

**Mercredi 14 mai 1947.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a tout d'abord examiné le projet de loi (N° 160) approuvant les comptes définitifs du Budget local de La Réunion pour les exercices 1943 et 1944.

M. Alain Poher, rapporteur général, a signalé dans son rapport le retard avec lequel ce budget était soumis au Parlement, et il

a noté que les avances du Trésor n'y apparaissaient pas clairement. Il a insisté sur la nécessité qu'il y avait à ce que plus d'ordre règne dans les finances de ce département.

Un débat s'est ouvert ensuite pour savoir dans quels cas la commission donnerait son avis sur les propositions de résolution à incidence financière.

La commission a entendu la lecture du rapport de M. Peschaud sur le budget annexe des Monnaies et Médailles.

Elle a particulièrement relevé le gonflement excessif de certaines demandes de crédits comme celles relatives à « l'entretien du matériel ». Elle a également déploré la complication qui préside à la fixation des rémunérations du personnel. Elle a finalement chargé le rapporteur du budget des Monnaies et Médailles de procéder à une enquête plus approfondie sur certains points.

La commission se réunira la semaine prochaine pour entreprendre l'examen de la loi de finances.

M. Jean-Marie Grenier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (N° 68) tendant à inviter le Gouvernement à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal-or devant servir à l'acquisition des biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 14 mai 1947.** — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission n'a pu entendre le ministre de la France d'Outre-Mer, empêché pour raison de santé.

M. Max André, réservant l'exposé qu'il devait faire sur la prorogation de l'application de certaines dispositions législatives prises pour le temps de guerre, a néanmoins provoqué un échange de vues sur le problème de la réquisition des personnes dans les territoires d'Outre-Mer et les conséquences de l'abolition du régime du travail obligatoire.

M. Socé a fait approuver par la commission son rapport sur sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture au Lycée de Dakar d'une classe supérieure préparatoire aux grandes écoles de la métropole.

A cette occasion, M<sup>me</sup> Lefauchaux a appelé l'attention de ses collègues sur les réductions fâcheuses opérées sur les crédits prévus pour l'enseignement dans les territoires d'outre-mer.

Après intervention de MM. Cozzano, Socé et Brunot, ce dernier insistant particulièrement sur le vif désir des populations autochtones d'accéder aux connaissances qui sont jusqu'ici l'apanage des blancs, la commission a décidé de faire appel au ministre de la France d'Outre-Mer, et s'il est nécessaire, au Président du Conseil, pour que l'enseignement reçoive les crédits indispensables à son bon fonctionnement dans les territoires d'outre-mer.

## MARINE ET PÊCHES

Mardi 13 mai 1947. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.*  
— La commission a procédé à la désignation des membres qui seront chargés de l'enquête sur le marché du poisson. Ce sont MM. Denvers, Vignard, Montier, Marintabouret, Mammonat et Ferracci.

Sous la présidence de M. Denvers, la commission d'enquête commencera immédiatement ses travaux.

Sur la proposition de M. Albert Jaouen, la commission a adopté, à l'unanimité, une motion de sympathie et de condoléances aux familles des marins pêcheurs du Finistère et du Morbihan, victimes des tempêtes d'avril.

A l'issue de la séance, les membres de la commission d'enquête ont tracé les grandes lignes de leur programme d'action : visite des principaux centres de pêche du littoral en commençant par le Nord. Dans chaque localité visitée, les représentants des pêcheurs, des mareyeurs et de l'Administration seront convoqués à l'avance afin d'exposer leurs doléances et leurs vœux à la commission.

Le début de l'enquête a été fixé, en principe, au 2 juin.

## MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS (POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES, CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC.)

Mercredi 14 mai 1947. — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — La commission a désigné M. Rochette en qualité de rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 106),

relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités, locales.

M. Rochette présentera son rapport à la séance du 22 mai.

Sur la proposition de son président, la commission a décidé d'étudier, au cours de la même séance, les répercussions qu'aurait, sur l'activité des transporteurs et l'ensemble de l'économie nationale, la création d'un double secteur pour la vente de l'essence.

Enfin, la commission, poursuivant son travail d'information générale, a décidé d'entendre prochainement des représentants ouvriers et patronaux, sur la production du matériel aéronautique.

Cette enquête sera complétée par l'audition du Secrétaire général à l'aviation commerciale.]

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mardi 13 mai 1947.** — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a désigné trois de ses membres pour participer aux travaux de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et sociétés d'économie mixte, en application de l'article 70 de la loi du 21 mars 1947.

Les Commissaires ont estimé que la commission de la production industrielle n'était pas compétente pour examiner la proposition de résolution (n° 181) tendant à inviter le Gouvernement à procurer d'extrême urgence aux docteurs-vétérinaires les moyens de transport nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Sur la proposition du rapporteur pour avis, M. Coudé du Foresto, il a été décidé que la suite de l'examen de la proposition de loi (n° 106) relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales, serait reportée à la prochaine séance, les modifications apportées au dispositif par la commission de l'intérieur n'étant pas encore connues.

Les commissaires ont, enfin, procédé à un échange de vues sur les travaux des sous-commissions des textiles et industries diverses et des nationalisations.

## RAVITAILLEMENT

**Mercredi 14 mai 1947.** — *Présidence de M. Chatagner, vice-président.* — M. Aussel a donné lecture de son rapport sur la



proposition de résolution (n° 55) de MM. Caspary, Dorey et les membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

MM. Chatagner, Dumas, Roudel et Tognard ont présenté quelques observations à la suite desquelles les termes du rapport de M Aussel ont été adoptés à l'unanimité.

*Présidence de M. Lefranc, président.* — Sur la proposition de M<sup>me</sup> Rollin, la commission a procédé à l'élaboration de son plan de travail et a notamment retenu l'étude des problèmes du blé, de la viande et du vin.

M<sup>me</sup> Brion a été nommée vice-présidente en remplacement de M. Mammonat, démissionnaire.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, RÉGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 13 mai 1947.** — *Présidence de M. Paul Simon, président d'âge.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de règlement du Conseil de la République, rapporté par M. Salomon Grumbach.

Au sujet des articles 89 à 93 du Règlement de l'Assemblée Nationale, M. Salomon Grumbach n'a pas pu se résoudre à faire une place au terme « d'interpellation » dans son projet de rapport. M. Zyromski a apporté son appui et celui de ses collègues communistes à ce point de vue, rappelant que le Conseil de la République n'avait pas le droit de contrôler l'action du Gouvernement.

Toutefois, il a déclaré se rallier à M. Salomon Grumbach en ce qui concerne *les questions écrites et orales* qui sont, pour le Conseil de la République, un moyen pratique d'intervenir (articles 84 à 87 du futur règlement).

M. de Montalembert, après avoir rappelé ses efforts pour aboutir à un texte précis sur ce point, s'est autorisé d'un passage du traité de M. Eugène Pierre pour montrer que, sous la Troisième République, l'interpellation n'avait pas un sens nécessairement hostile ; le « débat d'information », dont on prendrait bien soin

de préciser le sens, serait un moyen rapide et efficace de travail, supérieur à la proposition de résolution.

M. Roubert a répondu en faisant valoir que la procédure de la proposition de résolution pouvait être améliorée et M. Salomon Grumbach en précisant les méthodes et les attributions respectives des deux Assemblées.

*Présidence de M. Couteaux, vice-président.* — M. Léo Hamon, reprenant l'ensemble du débat, a distingué :

— *le fond*, sur lequel il a noté l'accord de la commission se refusant à reconnaître au Conseil de la République le droit de renverser le ministère ;

— *le moyen*, qui n'est pas parfaitement approprié, si l'on s'en tient à la proposition de résolution ;

— *le mot*, pour lequel il a proposé l'expression de « *question orale avec débat* », la distinguant ainsi de la question écrite et de la question orale sans débat.

Une discussion s'est instaurée à ce propos entre MM. de Montalembert, Chaumel, Roubert et Léo Hamon pour préciser le sens du terme choisi et pour en marquer nettement les limites comme la portée.

A M. Salomon Grumbach qui soulignait le rôle important des commissions, malgré leur procédure parfois lente, M. Léo Hamon a répondu en disant qu'il était nécessaire, actuellement, de mettre en relief la richesse et la souplesse de la récente Constitution.

M. Paul Simon a demandé la réunion d'une sous-commission qui mettrait au point un texte relatif aux questions débattues pendant la séance.

La commission, ayant adopté cette suggestion, une sous-commission, comprenant MM. Léo Hamon, de Montalembert, Roubert, Paul Simon et Zyromski, a été nommée à cet effet.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mercredi 14 mai 1947.** — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — Le président a donné lecture d'une lettre de son collègue de l'Assemblée Nationale demandant à la commission du travail du Conseil de la République de désigner les deux conseillers devant faire partie de la commission créée par l'arrêté du 29 avril 1947 pour étudier les modifications à apporter à la loi du 22 mai 1946, portant généralisation de la sécurité sociale, en tenant compte des désignations faites par la commission du travail de l'Assemblée Nationale, afin que la représentation du Parlement au sein de cette commission soit faite proportionnellement à l'importance des différents groupes politiques.

La commission a exprimé son accord à ce sujet.

M. Defrance, rapporteur de la proposition de résolution (n° 104), de M. Pinton, relative à l'abrogation du deuxième alinéa de l'article 65 de la loi du 30 octobre 1946 sur la sécurité sociale, a demandé à la commission qu'un délai supplémentaire lui soit accordé pour terminer son rapport.

La commission a accepté et a décidé de renvoyer à 15 jours la discussion de cette proposition,

La commission a ensuite procédé à la discussion de la proposition de résolution (n° 147) de M<sup>me</sup> Devaud, tendant à prolonger le bénéfice de l'allocation familiale pour certaines catégories d'étudiants.

M<sup>me</sup> Saunier, rapporteur, n'ayant pu assister à la séance, avait chargé M<sup>me</sup> Devaud de la suppléer en cette occasion.

Après un exposé de M<sup>me</sup> Devaud et une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Baret, Abel-Durand, Rehault, Larribère, Renaison et Saint-Cyr, la commission a décidé de demander à M<sup>me</sup> Devaud d'établir un nouveau rapport pour la prochaine séance en tenant compte des modifications suggérées par certains de ses collègues.

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE  
DEUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE .

( **Mardi 13 mai 1947.** — *Présidence de M. Sarrien, président.* — La commission, s'étonnant de n'être pas encore en possession du dossier d'inculpation concernant MM. Rahevivo et Bezara, a chargé son président d'adresser au ministre de la France d'Outre-Mer une lettre lui demandant de lui faire communiquer le plus tôt possible les documents qui lui sont indispensables pour se prononcer en connaissance de cause.

Elle l'a chargé également d'exprimer à M. le président du Conseil de la République son opinion que M. Ranaivo, arrêté avant d'être proclamé élu, devait être considéré comme conseiller de la République et faire l'objet, en conséquence, d'une demande en autorisation de poursuites.

Enfin, la commission a demandé à son président d'entrer en rapport avec le président de la commission correspondante à l'Assemblée Nationale, afin de prévoir éventuellement une prise de contact et des possibilités de travail en commun des deux commissions.